



Plan de zonage
Le Bouchaud

Zones U : Zones urbaines

- UA1 : Centres-historiques
- UA2 : Centres-historiques
- UA3 : Centres-historiques
- UB1 : Tissus relativement denses
- UB2 : Tissus relativement denses
- UB3 : Tissus relativement denses
- UC1 : Tissus pavillonnaires
- UC2 : Tissus pavillonnaires
- UX : Zones à vocation d'activité(s) économique(s)
- UL : Zones à vocation d'activité touristique(s) et de loisir(s)
- UE : Zones à vocation d'équipement(s)

Zones AU : Zones en extension de l'urbanisation

- 1AUa : Zone d'extension à vocation d'habitat dense
- 1AUb : Zone d'extension à vocation d'habitat moyennement dense
- 1AUc : Zone d'extension à vocation d'activités artisanales et industrielles
- 1AUd : Zone d'extension à vocation d'équipement(s)
- 1AUe : Zone d'extension à vocation d'activité touristique(s) et de loisir(s)
- 2AUa : Zone d'extension à vocation d'habitat soumises à modification du PLUi
- 2AUb : Zone d'extension à vocation d'activités artisanales et industrielles soumises à modification du PLUi

Zones naturelles et agricoles

- Zone N : Zone naturelle
- zone NI : Zone naturelle de loisir et de tourisme
- Zone A : Zone agricole

Prescriptions linéaires et surfaciques

- Protections patrimoniales
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ⊠ Emplacements Réservés
- EVP : Espace Vert à Protéger
- Secteurs concernés par une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Haies et alignements d'arbres remarquables à protéger
- Zones humides avérées (étude de terrain)
- Mares et plans d'eau à préserver

Fond de plan

- Routes principales
- Limites communales
- Bâti
- Parcelles
- ⊠ Cimetière
- Cours d'eau